

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de RUFFIEUX
Département de la Savoie

Arrondissement de Chambéry

République Française

DCM 2026-006

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15
Conseillers présents : 13
Conseillers absents : 02
Procurations : 02
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RUFFIEUX, régulièrement convoqué le 16 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier ROGNARD, Maire.

Étaient présents : Madeline ABRY, Fabienne CAGNON, Claire DELON, Xavier FEUGA, Ghislain FIORA, Christian GRUFFAT, Emile GUILLORY, Véronique MAURICE-RÉMONDAT, Pierre Yves PASQUALI, Maria PILLOUD, Thomas REMY et Patrick SALA.

Absents excusés : Adeline HEYMANN et Clément PONÇON

Pouvoirs : Adeline HEYMANN a donné procuration à Claire DELON et Clément PONÇON à Olivier ROGNARD

Secrétaire de séance : Véronique MAURICE-RÉMONDAT

Lecture de la Charte de l'Élu local

Lors de l'installation d'un nouveau conseil municipal, certaines formalités sont prévues par le code général des collectivités territoriales (CGCT). Parmi elles, figure la **lecture de la charte de l'élu local**, moment important qui rappelle les principes et les règles encadrant l'exercice du mandat.

L'article L.2121-7 du CGCT prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, le maire donne lecture de la charte de l'élu local, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints.

Monsieur le Maire procède à sa lecture.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre acte :

- de la lecture par Monsieur le Maire de la Charte de l'élu local,
- de la remise d'une copie de la Charte de l'élu local et des dispositions du CGCT relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Véronique MAURICE-RÉMONDAT

Le Maire,
Olivier ROGNARD



[Signature of Véronique Maurice-Rémondatt]

[Signature of Olivier Rognard]

